



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES  
THÉRAPEUTES CONJUGAUX ET FAMILIAUX DU QUÉBEC, TENUE LE 9 MAI 2017,  
PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

Sur proposition dûment appuyée, le Conseil d'administration convient d'appuyer la demande de l'Ordre des criminologues du Québec à l'Office des professions visant à modifier le Code des professions pour réserver aux criminologues, en partage avec les autres professions visées, l'activité 3.6.7 « Déterminer le plan d'intervention pour une personne atteinte d'un trouble mental ou présentant un risque suicidaire qui est hébergé dans une installation d'un établissement qui exploite un centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation ».

**Adoptée à l'unanimité**

Le secrétaire intérimaire,

Richard Silver, T.S., avocat

RS/sv